

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

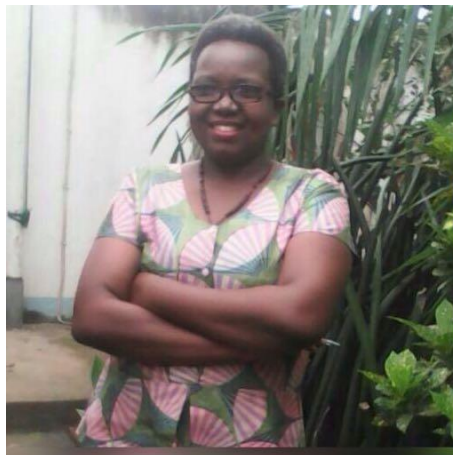
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°150 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 18 au 24 février 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 24 février 2019, au moins 523 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS</i>	7
<i>1.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	8
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>III. CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAP : *Cellule d'Appui au Parti*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

DCE : *Direction Communal de l'Enseignement*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

INSS : *Institut National de la Sécurité Sociale*

ISABU : *Institut des Sciences Agronomiques du Burundi*

PJ : *Police Judiciaire*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 13 personnes tuées dont 7 cadavres retrouvés, 6 torturées, 5 arrêtées arbitrairement et 3 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres qui continue à s'observer dans divers endroits du pays est inquiétant par son nombre croissant.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des militaires, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier les membres du parti CNL.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 21 février 2019, sur la colline Gahise, commune Butaganzwa, province Kayanza, Astère Minani, membre du parti CNL, a été tué à son domicile par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime avait été souvent sollicitée pour adhérer au parti au pouvoir sous peine d'être tuée.

Une personne tuée en commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 18 février 2019, vers 20 heures, sur la colline Ntende, commune Gisuru, province Ruyigi Marc Nyamizi, âgé de 80 ans, a été tué à son domicile, à la machette par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, les mobiles de ce meurtre ne sont pas encore connus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

Dans la nuit du 21 février 2019, sur la colline Ramvya, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, le corps d'un prénommé Mohammed, âgé de 18 ans, gardien de vaches chez Charles Shima de cette même colline a été retrouvé pendu sur un arbre. Selon des sources sur place, le corps avait des blessures presque partout, surtout sur les bras et les jambes, montrant que la victime avait été torturée. Selon les mêmes sources, elle était en conflit avec son précédent employeur prénommé Ezéchiél, âgé de 38 ans, ce qui est à l'origine de sa mort. En date du 22 février 2019, Ezéchéel a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi pour enquêtes.

Cinq corps sans vie retrouvés en commune Busoni, province Kirundo

En date du 22 février 2019, cinq corps sans vie non identifiés ont été vus flottant sur le lac Rweru du côté de la sous colline Senga, colline Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, 4 corps étaient attachés sur un tronc d'arbre tandis qu'un autre corps était libre. Selon les mêmes sources, la population a été interdite par l'administrateur de la commune Busoni Marie Claudine Hashazinka de les repêcher. Mais ces corps ont été repêchés pendant la nuit puis enterrés dans un endroit jusqu'à présent non encore connu.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mbuye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 février 2019 indique qu'en date du 17 février 2019, le matin, un corps sans vie de Brillant Irishura, âgé de 4 ans, a été retrouvé sur la colline Mubuga, zone Gasura, commune Mbuye, province Muramvya. Selon des sources sur place, la victime portait des traces montrant qu'elle a été étranglée. Son père qui avait nié la paternité, a été arrêté et conduit à la prison de Muramvya.

Une personne tuée en commune Bukemba, province Rutana

En date du 24 février 2019, pendant la nuit, sur la colline Ruranga, commune Bukemba, province Rutana, Noé Buregeya, âgé de 60 ans, sentinelle à l'ISABU Bukemba a été tué par des hommes non identifiées armés de couteaux. Selon des sources sur place, la victime a été poignardée au niveau de la tête et au niveau de l'appareil génital à l'aide des couteaux et d'autres objets pointus. Son corps agonisant a été jeté au cimetière de Rubirizi non loin du chef-lieu de la commune Bukemba. Selon les mêmes sources, elle a été évacuée vers l'hôpital Gihofi avant de succomber à ses blessures.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Quatre personnes torturées en commune et province Bubanza

En date du 21 février 2019, vers 17 heures, quatre personnes dont deux élèves du lycée Bubanza, Adoratte Gikundiro de la 2nde Scientifique B et Spéciose Nsengiyumva de la 4^{ème} Pédagogie, Espérance Kwizerimana, élève en 3^{ème} Pédagogie et une autre personne non identifiée ont été battues par le secrétaire exécutif du parti CNDD-FDD, Marcel Ndimubansi. Selon des sources sur place, les victimes ont été soupçonnées de vol de téléphone au moment où elles étaient allées rendre visite à une camarade de classe, Espérance Kwizerimana, petite sœur de l'épouse de Marcel Ndimubansi. Selon les mêmes sources, les quatre victimes ont été ligotées les mains, couchées au sol avant d'être battues. Adoratte Gikundiro a été conduite au CDS Trinité de Bubanza, dans un état critique.

Une personne torturée en commune et province Rumonge

En date du 20 février 2019, Estron Vyemero de la colline Mugara, zone Gatete, commune et province Rumonge, a été tabassé par des policiers. Selon des sources sur place, la victime est accusée d'être le chef d'équipe des sorciers de cette colline. Après avoir été passé à tabac, Estron a reconnu avoir ensorcelé une personne de la colline Mugara et a accepté de guérir la victime mais aussi d'aller montrer ce qu'il utilisait pour ensorceler ses voisins. Un procès de fragrance contre Vyemero a été organisé au TGI Rumonge en date 22 février 2019 et a écopé d'une peine de 20 ans de servitude pénale.

Une personne torturée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 février 2019 indique qu'en date du 17 février 2019 vers 20 heures, sur la colline Butezi, zone et commune Giharo, province Rutana, Nicaise Kabura, commerçant de cette localité et membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par les jeunes Imbonerakure dont Nicaise Muyige et Bébé, l'accusant de ne pas participer à la patrouille nocturne avec d'autres Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot de poste de police de Giharo où il a passé une nuit. Elle a été libérée en date du 18 février 2019.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Dans la matinée du 21 février 2019, Colonel Joseph Nsabimana, retraité ex-FAB, a été arrêté par deux agents du SNR à son domicile sise au quartier INSS, zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ils lui ont demandé de s'entretenir avec eux à l'extérieur de sa cour et lui ont embarqué de force dans leur voiture qu'ils avaient garée à l'extérieur. Les mêmes sources ajoutent qu'il a été conduit à la PJ à Jabe et a fait objet d'un interrogatoire sur son permis de port d'arme avant d'être relâché.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 20 février 2019, sur la colline Budahigwa, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Bahizi, fils de Pierre Bahizi et Pascasie Gakobwa, natif de cette colline, membre du parti CNL a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline dirigés par leur chef Jean Claude Havyarimana, de la zone Rubirizi, commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, il a été accusé de passer tout près des Imbonerakure qui étaient dans une réunion de la coopérative « Sangwe ». Jean Bahizi a été conduit au cachot du poste de police de la zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, en date du 21 février 2019, vers 9 heures, le prénommé Patassé, responsable du SNR en commune Mutimbuzi, et Gérard Ndayisenga, responsable du SNR en province Bujumbura rural sont venus au cachot du poste de police de la zone Rubirizi pour récupérer Jean Bahizi. Ces responsables du SNR disaient qu'ils vont lui transférer au cachot du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi. A 14 heures du même jour, un membre de la famille de Jean Bahizi s'est rendu à ce cachot du SNR pour le voir mais il n'était pas là.

Une personne arrêtée en commune et province Bururi

En date du 23 février 2019, vers 13 heures, Nestor Nyata, originaire de la colline Coma, commune Mugamba, province Bururi, membre du bureau communal du parti UPRONA en cette commune et cadre du CAP de ce parti en mairie de Bujumbura a été arrêté par le prénommé Jean Gentil Nizigiyimana, adjoint du commissaire provincial de police à Bururi. Selon des sources sur place, Nestor Nyata a été arrêté à l'ancien parking de bus à Bururi pendant qu'il effectuait avec les autres membres du parti UPRONA une marche lors de la visite du premier Vice-président Gaston Sindimwo et du Président du parti UPRONA, Albert Gashatsi. Selon les mêmes sources, un policier sans mandat d'amener l'a arrêté sous les ordres du Gouverneur de la province Bururi et a été conduit à bord d'un véhicule de la Mutuelle de la Fonction Publique puis détenu au cachot du commissariat de police à Bururi. Le motif de son arrestation reste inconnu, ajoutent les mêmes sources.

Une personne arrêtée en commune et province Cankuzo

En date du 21 février 2019, Claude Ngabire, enseignant à l'ECOFO Karago, DCE Cankuzo, résidant sur la colline Nyakerera, tout près du camp militaire de Mutukura, a été arrêté et détenu au commissariat de police de Cankuzo, sous l'ordre de Major Pierre Bizimana, commandant du camp Mutukura, l'accusant de détruire la clôture du camp Mutukura. Selon des sources sur place, Claude a été arrêté lorsqu'il participait à une activité de délimitation de leur propriété limitrophe de ce camp. Claude a été libéré le soir du 22 février 2019, ajoutent les mêmes sources.

Une personne arrêtée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 février 2019 indique qu'en date du 14 février 2019, le soir, sur la colline Bubezi, commune et province Kayanza, Emmanuel Ndayisaba a été arrêté par des agents du SNR puis détenu au cachot du SNR à Kayanza. Selon des sources sur place, Emmanuel Ndayisaba avait été accusé de revenir des groupes rebelles basés en RDC puis mis au cachot. Il a également été accusé de s'être évadé alors qu'il avait des documents attestant son acquittement par les instances judiciaires. Selon les mêmes sources, il serait en état critique puisque les gardes du cachot demandent des rançons pour lui faire parvenir la nourriture.

1.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 23 février 2019, N. de l'ECOFO Mirombero en 7^{ème} année, native de la colline, zone et commune Murwi, province Cibitoke, a été violée par un jeune Imbonerakure prénommé Yves de la colline Mirombero. Selon des sources sur place, les parents de la victime ont porté plainte contre ce jeune Imbonerakure mais se sont vu intimider par les autres jeunes Imbonerakure. Ces jeunes sont venus en masse au bureau de l'administrateur et celui-ci s'est rangé de leur côté en libérant Yves l'agresseur de la fille.

Une fille violée en commune et province Bubanza

Dans la nuit du 19 février 2019, vers 21 heures, à Giko, sur la colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, C.N., âgée de 15 ans a été violée dans la brousse par Jean Bosco Ndabarushimana, âgé de 25 ans, marié et père d'un enfant. Selon des sources sur place, cet incident a eu lieu au moment où cet homme était accompagné par cette fille après une visite de Jean Bosco Ndabarushimana à la famille de la victime. Celle-ci a été conduite au centre Seruka pour lui faire des examens et des soins appropriés. Selon les mêmes sources, le chef de colline Gasereka, Oscar avec 6 jeunes Imbonerakure Nestor Horihoze, Nyamarira, Jérôme Mbonimpa, Emmanuel Sibomana, Egide Nduwayezu et Melchior Nsavyimana ont aidé Jean Bosco Ndabarushimana à prendre fuite. Ce chef de colline et ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

Une fille violée en commune Nyabikere, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 février 2019 indique qu'en date du 15 février 2019, vers 16 heures, sur la colline Masama, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, une fillette de 9 ans nommée N. a été violée par deux garçons voisins, les nommés Yamuremye, âgé de 13 ans et Girukwishaka, âgé de 14 ans. Selon des sources sur place, ils ont profité de l'absence des parents quand la fille était chez eux, comme les membres des 2 ménages se rendent visite souvent. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police mais ont été libérés le même jour sous le motif qu'ils sont encore mineurs tandis la fille a été conduite à l'hôpital de Karuzi.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune Kiganda, province Muramvya

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 19 février indique qu'en date du 17 février 2019, sur la colline Burenza, commune Kiganda, province Muramvya, vers 20 heures, Pierre Claver Ntakarutimana, âgé de 34 ans a été tué par sa mère, Monique Sinzobakwira, lors d'une bagarre. Selon des sources sur place, des conflits familiaux sont à la base de cette bagarre. Monique Sinzobakwira est détenue au cachot de la commune Kiganda pour des raisons d'enquête.

Une personne tuée en commune Kiganda, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 février 2019 indique qu'en date du 17 février 2019, sur la colline Nyagisozi, zone Gatabo, commune Kiganda, province Muramvya, Mathilde Nibaruta a été tuée à coups de bâtons par son voisin, Magnus Nzokirantevye, motocycliste. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'être l'auteur du vol perpétré chez Magnus alors qu'il n'avait rien trouvé sur elle. Le présumé auteur a été conduit et détenue à la prison de Muramvya.

Une personne tuée en commune Ruhororo, province Ngozi

Dans la nuit du 19 février 2019, sur la colline Banda, zone Mubanga, commune Ruhororo, province Ngozi, Didier Irankunda, âgé de 20 ans, a été tué à coups de bâtons et de couteau par son père Révérien Ndayikengurukiye. Selon des sources sur place, une dispute liée à la gestion foncière de la famille est à l'origine de ce meurtre. Le présumé auteur a été arrêté le lendemain matin par la police et conduit au cachot communal de police à Ruhororo.

Actes d'intimidation en commune Kabarore, province Kayanza

Depuis le 18 février 2019, en commune Kabarore, province Kayanza, le représentant provincial du parti CNDD-FDD, Ferdinand, a tenu des réunions sur presque toutes les collines et a ordonné que tout le monde ait des cartes de membres du parti au pouvoir. Selon des sources sur place, il y aura ensuite une campagne qui sera organisée pour vérifier ceux qui n'auront pas de cartes et seront tués. Selon les mêmes

sources, des noms ont même été lus en pleine réunion en disant que c'était les nouveaux membres du parti alors que les concernés n'en étaient pas au courant.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.